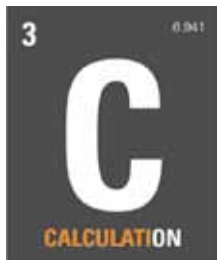


COMMENT RÉDUIRE VOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ?

Face à l'enjeu que représente la lutte contre le changement climatique et afin de répondre aux objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), SGS vous accompagne dans votre politique Carbone.



MESURES ET ÉTUDES

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EMPREINTE CARBONE

BILAN CARBONE® / BILAN D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



BILAN CARBONE®

Vous souhaitez mesurer vos émissions de gaz à effet de serre, directes ou indirectes, et maîtriser ces émissions ? Que vous soyez soumis à l'obligation réglementaire ou dans une démarche volontaire, SGS vous aide à réaliser votre Bilan Carbone® / Bilan d'émissions de gaz à effet de serre et à identifier des leviers d'actions pour réduire votre empreinte carbone et votre dépendance énergétique.

VÉRIFICATION D'INVENTAIRES VOLONTAIRES DE GES

Vous avez mis en place une comptabilisation de vos émissions de gaz à effet de serre, et souhaitez communiquer en présentant des chiffres vérifiés et fiables ? SGS vérifie votre inventaire selon la norme ISO 14 064 et établit un certificat de vérification de votre inventaire.

VALIDATION ET VÉRIFICATION DE PROJETS KYOTO

Vous souhaitez investir dans un projet éligible au Protocole de Kyoto ? SGS valide votre projet et vérifie les émissions évitées.

CARBON NEUTRALITY LABEL



Vous souhaitez aller au-delà de la comptabilisation et montrer votre engagement dans la lutte contre le changement climatique, à travers la compensation carbone ? SGS vérifie votre inventaire d'émissions de GES et le niveau de compensation, puis émet un certificat de performance (de 20% des émissions compensées à une neutralité carbone complète).

ÉMISSIONS DE CO2 DU SECTEUR DES TRANSPORTS

Vous effectuez des prestations de transport et êtes soumis à l'obligation de communiquer aux bénéficiaires la quantité de CO2 émise, conformément au décret du 24 octobre 2011 ? SGS vous accompagne dans le calcul de ces émissions de CO2.

VÉRIFICATION DES DÉCLARATIONS D'ÉMISSIONS DE GES

Vous êtes un exploitant ou un opérateur d'aéronef soumis au Système Communautaire d'Échange de Quotas d'Émissions (SCEQE) de gaz à effet de serre et devez restituer annuellement vos quotas à hauteur de vos émissions, accompagné d'un avis de vérification ? SGS vérifie vos déclarations annuelles d'émissions de gaz à effet de serre.

POURQUOI FAIRE APPEL À SGS ?

- Prestataire indépendant et reconnu
- Accrédité pour les vérifications des déclarations d'émissions de GES dans le cadre du SCEQE
- Habilité pour la réalisation du Bilan Carbone®
- Accrédité pour la vérification des projets Kyoto

FORMATIONS

Vous souhaitez acquérir des connaissances et des compétences dans le domaine de la comptabilisation carbone ? SGS réalise des formations inter ou intra-entreprises.

CONTACT

t. +33 169 36 51 80

f. +33 169 36 51 88

fr.environnement.hse@sgs.com

www.sgs.com

SGS

WHEN YOU NEED TO BE SURE